

Arbre de Noël 2017 Changement des modalités d'accès...

La CGT a interpellé la DRFiP sur le changement des modalités d'accès au spectacle de Noël.

Vous trouverez ci-dessous, le mail de la CGT du 7 novembre dernier ainsi que la réponse de la direction datée du 16 novembre.

Sujet : Arbre de noël
De : CGT Finances Publiques 31 <cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr>
Date : 07/11/2017 15:42
Pour : RAYNAUD DE BRIANSON Jacqueline <jacqueline.raynaud-de-brianson@dgfip.finances.gouv.fr>, QUEMADES Philippe <Philippe.QUEMADES@finances.gouv.fr>
Copie à : BOY Stéphane, RAIMBAULT-PRATVIEL Yacinthe (31), LEGRAND Anne-Marie <anne-marie.legrand@douane.finances.gouv.fr>, carole.gautier@douane.finances.gouv.fr, BOLOGNESI-FOURCADE Severine, BOY Stéphane,

Madame la présidente, Monsieur le délégué,

Nous souhaitons vous alerter concernant la note du 26 octobre 2017 sur l'organisation de l'arbre de Noël 2017.

Nous relevons que les modalités d'accès au spectacle de Noël ont été modifiées par rapport aux années précédentes :

- pas de possibilité de remplacement par une tierce personne en cas d'absence d'un parent (cas 2 enfants ou plus, âgés de 0 à 12 ans inclus).
- en cas d'invitation supplémentaire pour un enfant de 13 ans ou plus, celui-ci remplace automatiquement l'un des deux parents.

En tant que membres du CDAS 31, nous découvrons ces nouvelles règles d'accès à la lecture de cette note.

Nous déplorons une nouvelle fois que les représentants des personnels n'aient pas été associés, dans le cadre d'un dialogue social constructif, à l'élaboration de cette note. Cette dernière aurait dû être à l'ordre du jour et discutée lors du CDAS du 29 septembre 2017.

Par ce message, nous vous demandons de nous préciser en détail les raisons de ces nouvelles mesures restrictives et de pouvoir réétudier les modalités d'accès à cette action importante du CDAS 31, qui, vous le savez, constitue un moment important pour les familles.

Dans l'attente de votre réponse,

Bien Cordialement,
Pour les représentants CGT Finances au CDAS 31,
Stéphane BOY

Sujet : Arbre de Noël 2017
De : Jacqueline RAYNAUD DE BRIANSON <jacqueline.raynaud-de-brianson@dgfip.finances.gouv.fr>
Date : 16/11/2017 18:21
Pour : GERAUD Marie-Pierre (31) <marie-pierre.geraud@dgfip.finances.gouv.fr>, FOURTEAU Nathalie (31) <nathalie.fourteau@dgfip.finances.gouv.fr>, karine mailhe (SUD) <karine.mailhe@douane.finances.gouv.fr>, GRELIER Lucie (12) <lucie.grelier@dgfip.finances.gouv.fr>, ALET Marie-Ange (31) <marie-ange.alet@dgfip.finances.gouv.fr>, QUEMADES Philippe <Philippe.QUEMADES@finances.gouv.fr>

Bonjour,

Pour l'organisation de l'arbre de Noël 2017, la note du 26 octobre 2017 a apporté des modifications concernant les accompagnants, ce qui a soulevé des interrogations de représentants syndicaux du CDAS notamment mais également de parents.

Ces modifications sont liées au nombre plus important cette année des enfants concernés par l'arbre de Noël, et, si tous les enfants et parents venaient selon les modalités définies jusqu'à présent, le nombre serait supérieur aux capacités du chapiteau limitée à 2500, étant précisé que l'organisateur demande au délégué à l'action sociale le nombre de participants.

Cela étant, le dépassement potentiel restant limité et considérant que tous les enfants et parents autorisés ne viennent pas au spectacle (1 seul parent lorsque 2 sont autorisés), il paraît possible de conserver les mêmes modalités que les années antérieures.

Une note rectificative avec les mêmes modalités d'accès que l'année dernière sera donc adressée.

Cordialement

Jacqueline Raynaud de Brianson
Administratrice Générale des Finances Publiques
Directrice du Pôle Pilotage et Ressources
Direction Régionale des Finances Publiques d'Occitanie et de la Haute-Garonne
Tel: 05.61.10.68.11
jacqueline.raynaud-de-brianson@dgfip.finances.gouv.fr

 Adoptez l'éco-attitude.
N'imprimez ce courriel que si c'est vraiment nécessaire



La direction se justifie... et accepte d'assouplir ces nouvelles modalités !!!
Si la direction avait consulté le CDAS dans les formes et respecté le dialogue social, les modalités auraient pu être discutées en amont et éviter toute polémique et inquiétude des collègues.

**La vigilance de tous est nécessaire !
Défendons-nous collectivement !!!**